

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 18 décembre 2015

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015**

**2015 DJS 386** Subvention (1 500 euros) à l'association Sirius Productions (18<sup>ème</sup>).

**M<sup>me</sup> Pauline VÉRON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris propose une subvention à l'association Sirius Productions ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;  
Vu l'avis du Conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement en date du 30 novembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par M<sup>me</sup> Pauline VÉRON, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1 500 euros est attribuée à l'association Sirius Productions (4681 / 2015\_04800), domiciliée 16, rue Camille Flammarion (18<sup>ème</sup>), pour son projet « Le numérique innovant pour les jeunes ».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**